

Le Prix du Jeune Talent du Jura Français

REGLEMENT

Art. 1. L'association "*Le Jura Français*" crée un **prix annuel** intitulé : "Le Prix du Jeune Talent du Jura Français".

Art. 2. Ce prix est destiné à développer la solidarité entre générations, à découvrir les jeunes dynamiques et inventifs, à faciliter les débuts de leur carrière, qu'elle soit artistique, sportive ou professionnelle de toute nature.

Art. 3. Ce prix est attribué au vu de candidatures spontanées. Il est ouvert à **toute personne née ou domiciliée dans l'un des 4 départements de Franche-Comté**, - Doubs, Haute-Saône, Jura, Territoire de Belfort -, **âgée de moins de 30 ans** lors du dépôt de sa candidature et qui **a déjà donné une preuve concrète de son talent**, que ce soit dans les arts, les sports, l'artisanat, la recherche, dans un métier ou une activité professionnelle, dans la création d'activités ou d'une entreprise.

Art. 4. Pour faire acte de candidature, les candidats adressent, **avant le 10 juillet de chaque année**, soit à l'association « *Le Jura Français* », soit aux instances régionales compétentes :

-**une lettre** de candidature,

-un **dossier** présentant :

- leur réalisation, avec toutes annexes utiles (coupures de presse, publicité, photographies, attestations ...)
- le projet dans lequel s'inscrit cette réalisation.

Art. 5 Le candidat doit s'engager, s'il est lauréat à faire connaître l'association « *Le Jura Français* » et sa revue et à adhérer à l'association. Pendant trois ans il bénéficiera d'une cotisation-abonnement à tarif réduit (18 euros / an).

Art. 6. Les instances régionales compétentes, les organes de presse, les associations ou services d'aide aux jeunes ou à la création d'entreprises... sont invités à susciter les candidatures, à enregistrer les dossiers et à transmettre au "*Jura Français*" les dossiers sélectionnés sur leur qualité.

Art. 7 "*Le Jura Français*", en liaison avec ses éventuels partenaires, met en place, selon le nombre et la nature des dossiers, le jury qui décide souverainement.

Art. 8. Outre le **prix d'un montant de 1000 euros**, le candidat recevra de l'association "*Le Jura Français*" un soutien moral et matériel : publicité, carnet d'adresses, suivi du projet.